



# RÉSIDENCE PAUL FORT

6 boulevard Franchet d'Esperey – 51100 REIMS  
Tél : 03/26/49/86/10 Courriel : [residence-fort@crous-reims.fr](mailto:residence-fort@crous-reims.fr)



## NOTE D'INFORMATION AUX RÉSIDENTS

**LE SECRETARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI (SAUF LE MERCREDI)  
DE 8h30 à 15h30**

### **V**otre arrivée

**Etat des lieux :** Le formulaire est à rendre sous 8 jours après votre arrivée. Après un mois d'occupation, les consommables (ampoules et néons) sont à la charge du résident.

**Documents :** les pièces du dossier seront à remettre également sous 8 jours après votre arrivée (secrétariat ou accueil ou boîte aux lettres du secrétariat)

**Badge d'accès à la résidence :** Il vous est remis lors de votre arrivée ainsi que la clé de votre boîte aux lettres. Votre trousseau de clés est personnel et vous sera facturé en cas de perte et/ou de dégradation.

**Demande Allocation logement :** Le dossier est à remplir sur internet sur le site de la CAF ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)) le mois de votre arrivée. Vous devez imprimer le récapitulatif de votre demande en ligne et le déposer au secrétariat qui se chargera d'envoyer la totalité des documents. Vous pouvez bénéficier de cette aide au logement dès le 2ème mois d'occupation de la chambre et après paiement du 1er loyer. Pour les étudiants de moins de 20 ans, vérifier auprès de vos parents s'ils gardent le bénéfice de la CAF

### **T**out au long de l'année

#### **Modalités de paiement du loyer :**

- Date limite de paiement : le 10 du mois en cours
- Moyens de paiement :
  - en ligne : sur le site internet du CROUS de Reims : [www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)
  - par carte bancaire auprès du secrétariat de la résidence
  - par virement bancaire : le RIB est disponible auprès du secrétariat
  - par chèque bancaire libellé à l'ordre du « régisseur des recettes de la résidence PAUL FORT » (au verso indiquez : vos Nom, prénom et numéro de logement)
  - en espèces.

#### **Services :**



Ascenseur



Accessibilité



Internet



Laverie



Parking



WIFI Eduroam



Salle d'étude (ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 23h)



Les ordures ménagères sont à déposer aux emplacements prévus à cet effet (tri sélectif)

## **V**otre logement



**non-fumeur**

Tous nos logements en résidence sont meublés (lit avec matelas, bureau, chaises, rangements) et disposent d'une connexion WIFI.

### **Chambres : SUPERFICIE 9 M2**

- Equipées de cabine tripartite avec toilettes, douche et lavabo ;
- Réfrigérateur ;
- Accès à des cuisines collectives avec plaques électriques, micro-ondes et évier.

### **ATTENTION : les éléments suivants ne sont pas fournis :**

- Linge de lit (housse de matelas, draps, couette, oreiller, ...). Possibilité de louer le linge de lit
- Ustensiles de cuisine (assiettes, verres, couverts, casseroles, ...).

## **I**nformations pratiques

**Courrier** : Le courrier est distribué chaque après-midi du lundi au vendredi dans vos boîtes aux lettres.

**Parking** : Vous avez accès à un parking extérieur gratuit (avec des horaires d'ouverture). Vous avez la possibilité de louer un garage ou une place de parking couverte (tarifs au secrétariat). Un garage à vélo est également disponible et gratuit.

**L'espace cuisine** : Ne pas laisser de sacs poubelles, ni de déchets alimentaires, dans les cuisines ainsi que vos accessoires de cuisine personnels. Chacun doit s'assurer de l'entretien après son utilisation.

**Entretien** : des agents de service assurent l'entretien des locaux communs. Nous vous rappelons que tout problème concernant votre chambre doit être signalé, soit à l'accueil, soit au secrétariat, ou encore par mail à [residence-fort@crous-reims.fr](mailto:residence-fort@crous-reims.fr) ou document à déposer dans la boîte aux lettres du secrétariat.

## **V**otre départ

Le logement est attribué du **1<sup>er</sup> septembre au 30 juin** de l'année suivante. Vous pouvez quitter votre logement plus tôt sous-réserve d'avoir déposé un préavis de départ un mois à l'avance. Tout mois entamé devra être payé dans son intégralité.

Lors de votre départ à la remise des clés, si votre logement n'est pas entretenu, un forfait ménage vous sera facturé, ainsi que les dégradations ou réparations non déclarées au préalable.

Si vous souhaitez conserver votre logement pour l'été (juillet et août) et/ou l'année suivante, adressez-vous au secrétariat de votre résidence dès le mois de mars (conditions à remplir). Des documents de demande de renouvellement vous seront également adressés à cette période. Vous devrez payer les mois de juillet et d'août si vous restez durant les 2 mois d'été.

***TOUT MANQUEMENT AU RÈGLEMENT DE LA RÉSIDENCE SERA SANCTIONNÉ ET IMPLIQUERA VOTRE NON RENOUVELLEMENT AU SEIN DE LA RESIDENCE POUR L'ANNEE SUIVANTE.***

***NOUS VOUS INFORMONS QUE LE CROUS DE REIMS SE RÉSERVE LE DROIT DE PROCÉDER A DES CONTROLES D'HYGIENE ET DE SÉCURITÉ DES LOGEMENTS.***